



CONCOURS DE BOURSES DE STAGES INTERNATIONAUX DU FQRNT

Ces bourses d'un montant maximum de 15 000 \$ chacune sont attribuées à des étudiants membres du CIRRELT inscrits en maîtrise de recherche ou au doctorat, souhaitant effectuer un stage de 2 à 12 mois à l'étranger dans le cadre de leurs études. Ces bourses sont offertes par le FQRNT afin de stimuler les échanges internationaux en recherche. Le CIRRELT sélectionnera les dossiers les plus méritants en fonction des critères fixés par le FQRNT, qui se réserve le droit d'approuver ou non la sélection des candidats soumise par le CIRRELT. Consulter : http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/subventions/regles/stage_international.htm

Parmi les conditions d'admissibilité :

- 1- Être membre du CIRRELT.
- 2- Être inscrit dans un programme de maîtrise de recherche ou de doctorat.
- 3- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada.

Prière de consulter le règlement du programme pour connaître la totalité des conditions d'admission.

Évaluation des dossiers

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

- 1- L'excellence du dossier académique et l'aptitude à la recherche.
- 2- La correspondance du projet de recherche avec la programmation de recherche du Centre.
- 3- L'insertion du projet de stage dans les actions internationales du Centre.

Constitution des dossiers

Les candidatures doivent être présentées par les directeurs de recherche et devront inclure :

- 1- Un dossier académique : les bulletins de notes des 1^{er} et 2^e cycles (et études en cours).
- 2- Une lettre du ou des directeurs incluant :
 - une présentation de l'étudiant et de ses mérites;
 - une description du sujet de la recherche (ajoutez s.v.p. un minimum de 5 mots-clés);
 - les liens de cette recherche avec la programmation de recherche du Centre;
 - l'état d'avancement des travaux et;
 - en quoi le projet de stage s'insère dans les actions internationales du Centre.
- 3- Un curriculum vitae.
- 4- Un budget justifiant le montant demandé pour le stage en précisant de façon détaillée les frais encourus. Le Fonds accorde une allocation forfaitaire maximale de frais de séjour de 2 500 \$ par mois (maximum de 15 000 \$ par stage).

Les candidats sélectionnés devront également fournir leurs coordonnées complètes (incluant le NIP du FQRNT pouvant être obtenu à : <https://www.fqr.gouv.qc.ca/pls/cv/NIP.ins?pOrg=NT>), ainsi que les affiliations du directeur d'études et du superviseur de stage.

Date limite de soumission des dossiers de candidature : 26 février 2010.